



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rachat d'entreprises françaises par des groupes étrangers

Question au Gouvernement n° 4088

Texte de la question

RACHAT D'ENTREPRISES FRANÇAISES PAR DES GROUPES ÉTRANGERS

M. Rémi Delatte. Monsieur le Premier ministre, je souhaite vous interpellier sur les prédatations économiques, de plus en plus importantes et fréquentes, qui visent l'ensemble de nos secteurs d'activité, particulièrement ceux dans lesquels notre pays excelle toujours.

Il peut s'agir, comme dans le cas de la société Essilor International, implantée à Dijon, d'un mariage entre égaux qui, quatre ans plus tard, se transforme en véritable prise de contrôle, ou bien, comme dans le cas de Lapeyre, d'une simple cession à un fonds de pension dont les objectifs restent peu lisibles. Certes, il arrive aussi, dans quelques cas heureux, que le prétendant, issu des sphères de la finance mondialisée, rentre bredouille, laissant aux salariés de l'entreprise convoitée le soulagement de rester la force vive d'un fleuron sous pavillon français.

Alors que les quinze derniers mois ont révélé combien une nation ne peut rien sans sa souveraineté économique, la menace de groupes étrangers faisant main basse sur notre industrie de façon plus ou moins hostile est bien réelle. Les services de Bercy ont d'ailleurs eux-mêmes sonné l'alerte, devant des commissions parlementaires inquiètes – et inquiets, nous le sommes tous, sur tous les bancs –, sur la pérennité de notre tissu productif de recherche et surtout d'emploi.

Les derniers chiffres, accablants, du commerce extérieur nous renvoient à la nécessité de muscler notre stratégie de défense économique afin d'exporter notre production à l'étranger plutôt que d'y céder nos fleurons.

Face à la menace de prédatations économiques, plutôt que d'entendre que nous sommes en guerre, je souhaiterais savoir, monsieur le Premier ministre, sur quels dispositifs vous comptez vous appuyer pour préserver notre souveraineté économique, nos fiertés technologiques, nos entreprises qui font réussir la France et, *in fine*, le savoir-faire des travailleurs de notre pays. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics. Sachez d'abord que l'ensemble du Gouvernement, et particulièrement les ministres de Bercy, suit avec attention la situation du groupe Essilor que vous avez évoquée. Nous savons que la fusion, engagée en 2019, s'est heurtée à des difficultés et a provoqué des contentieux. Nous veillons avec la plus grande attention au maintien de l'emploi et des activités d'Essilor en France, surtout en ce qui concerne les projets de recherche et développement, qui sont des gages de complémentarité avec d'autres acteurs de la filière et du maintien de l'activité sur le territoire.

Plus largement, vous nous interrogez sur la manière dont nous pouvons protéger des entreprises stratégiques. Nous disposons d'outils, avec l'Agence des participations de l'État, nous permettant d'entrer au capital

d'entreprises. Nous disposons aussi de leviers de financement, avec la présence, accrue au fil de la crise, de la Banque publique d'investissement (Bpifrance) au capital d'entreprises afin, là aussi, d'influer sur leur gouvernance. L'entreprise à laquelle vous avez fait référence en est d'ailleurs l'un des exemples, étant donné que Bpifrance a intégré il y a peu le capital du nouveau groupe Essilor et dispose d'un siège au sein de son conseil d'administration.

En outre, en réponse à la crise, nous avons créé deux nouveaux dispositifs. Le premier, que vous connaissez puisque le Parlement l'a adopté, est un compte d'affectation spéciale permettant la prise de participation de l'État dans des entreprises considérées comme stratégiques. Ce compte a été doté de 20 milliards d'euros grâce au vote du Parlement. Quant au second dispositif, il concerne des entreprises qui pourraient être fragilisées à la sortie de la crise.

Ce matin, Bruno Le Maire et le garde des sceaux ont annoncé d'autres dispositions, dont la transformation du fonds de développement économique et social en un fonds de transition. Doté de 3 milliards d'euros, il permettra à l'État d'intervenir sur les fonds propres et les liquidités des entreprises et ainsi de soustraire à la prédation des sociétés qui pourraient être stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4088

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 juin 2021](#)